



## PROMOTION DES CELLULES PHOTOVOLTAÏQUES

### FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

#### Requérant (propriétaire) :

Société : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....  
NPA/Lieu : .....  
Tél. : .....  
E-mail : .....

#### Auteur du projet :

Société : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....  
NPA/Lieu : .....  
Tél. : .....  
E-mail : .....

#### Versement de l'aide financière à :

Titulaire du compte : .....  
Nom de la banque ou CCP : .....  
N° compte/IBAN : .....

#### Planning des travaux subventionnés (dates : mois/an) et coût :

Début des travaux : ..... Fin des travaux : ..... Coût (CHF) : .....

#### Situation du bâtiment :

Rue et N°: ..... Lieu-dit : .....  
Genre de bâtiment :  Neuf  Existant Année de construction : .....  
Affectation (selon SIA 380/1) :  Habitat collectif  Habitat individuel  Autres  
Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE : .....m<sup>2</sup> Nombre d'appartements : .....

#### Caractéristiques de l'installation :

Type de capteurs : ..... Nombre de capteurs : .....  
Puissance installée (kW/crête) : ..... Surface nette (m<sup>2</sup>) : .....  
Fabricant des capteurs : ..... Désignation du modèle : .....  
Fabricant de l'onduleur : ..... Désignation du modèle : .....  
Nombre de batteries : ..... Puissance des batteries (A/h) : .....  
Remplacement d'une installation existante :  Oui  Non

#### Documents à joindre obligatoirement à la demande :

Annonce de l'installation (copie)  
Offre du fournisseur des équipements (description et prix)

#### REMARQUE IMPORTANTE :

Aucun versement de subvention ne sera effectué sans présentation de l'autorisation communale.

**Les dossiers incomplets seront retournés au requérant**

# Promotion des capteurs solaires photovoltaïques

## Conditions pour l'octroi des aides financières communales

| CELLULES PHOTOVOLTAIQUES |                         |   |
|--------------------------|-------------------------|---|
| BATIMENTS EXISTANTS      | BATIMENTS A CONSTRUIRE  | CONDITIONS PARTICULIERES                                    |
| CHF 100.—/Kwc installés  | CHF 100.—/Kwc installés | 1) Le montant maximum de la subvention est de CHF 3'000.--. |

**La demande doit être déposée et validée avant la réalisation du projet.**

**Les demandes seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée et de la somme disponible sur le fonds communal pour l'énergie et le développement durable.**

**Le versement de la subvention s'effectuera après réception et validation de votre demande et du formulaire « demande de versement de la subvention ».**

L'octroi de subventions par la Confédération ou le Canton ne limite pas la possibilité d'obtenir une subvention au travers de ce fonds.

Lieu et date : .....

Le requérant : .....

### NE PAS COMPLETER

Traité en séance de la Commission de développement durable le : .....

Calcul de la subvention : .....

.....  
.....  
.....

Montant octroyé : .....

Visa de deux membres de la Commission

Nom : .....

Nom : .....

Signature : .....

Signature : .....

**Visa de la Municipalité**

**Chardonne, le .....**